

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants : 23

Conseillers absents - excusés : Samia MESSALTI, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Marc BARRON.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER

Date convocation : 08 novembre 2013

N°2013-080

Objet : Servitude de passage - 45 Rue de Jéricho - Réfection du chemin
Rubrique : 7.10

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Depuis « toujours », un passage sur la propriété du 45 rue de Jéricho est emprunté par les Malzévillois pour descendre de la rue de la Paix à la rue de Jéricho. Ce chemin est très emprunté, notamment pour les trajets des familles se rendant à l'école Jéricho.

Cette servitude a été constatée dans les actes de propriété des immeubles des 45 et 47 Rue de Jéricho. Elle serait reconnue depuis 1933.

Depuis plusieurs années, les copropriétaires se plaignent d'avoir des remontées d'eaux souterraines, rendant difficilement praticable ce chemin en hiver pendant les périodes de gel. Une accentuation de ces épisodes de verglas a été constatée suite aux fortes gelées des derniers hivers.

Des recherches de fuites ont été effectuées cet été par les services de la Communauté Urbaine, qui ont constaté une conduite défectueuse au niveau de la Rue de la Paix. Les travaux de réparation ont été réalisés cet été.

Compte tenu de l'existence de cette servitude, et au vu de la forte pente, les copropriétaires sollicitent la commune pour participer aux frais de réfection du passage, qui nécessitent la mise en œuvre d'un écoulement des eaux pluviales qui n'existait pas jusque là.

Le code civil prévoit des dispositions pour que les bénéficiaires d'une servitude participent aux frais d'entretien de celle-ci. C'est sur ce fondement, que le syndicat de copropriété demande une participation de la commune de Malzéville au frais de réfection du passage, puisque la servitude a un usage public.

Suite à la sollicitation de la copropriété du 45 rue de Jéricho auprès de la commune pour participer à la réfection de ce passage, ainsi qu'à certains travaux d'entretien, la commission « cadre de vie » réunie le 3 octobre 2013, émet un avis favorable pour la participation de la commune aux frais liés à la réfection et à l'entretien de ce passage, dans les conditions suivantes :

- Accorder une subvention forfaitaire de 2 500 € à la copropriété dans le cadre des travaux de réfection du chemin.
Montant des travaux prévus : 9 504, 61 € TTC.
- Participation à l'entretien pour la sécurité des usagers : soufflage des feuilles 2 fois par an, et déneigement (inclus salage), réalisés par les agents communaux.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 500 € aux copropriétaires des 45 et 47 Rue de Jéricho, dans le cadre des travaux de réfection du passage situé sur la propriété du 45 Rue de Jéricho.
- **ACCEPTE** la participation à l'entretien de ce passage dans les termes proposés par la commission « cadre de vie », à savoir : soufflage des feuilles 2 fois par an et déneigement en cas de besoin.
- La subvention sera imputée sur le compte 2042 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé ». **Le conseil municipal fixe la durée d'amortissement de cette dépense à 5 ans.**

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.

